

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 785

SOUS-AMENDEMENT

présenté par

M. Davi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Arrighi, M. Amirshahi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

à l'amendement n° 331 (2ème Rect) du Gouvernement

ARTICLE 25

À l'alinéa 78, substituer aux mots :

« y compris les »

les mots :

« à l'exception des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe Écologiste et social s'oppose au transfert des fonctions de support de Santé publique France à l'État dans le cadre du transfert des missions de gestion de la réserve sanitaire et de constitution de stocks de produits médicaux.

Ce transfert n'est pas anodin : il participe d'un détricotage progressif de Santé Publique France initié en janvier 2026. Cette institution présente une indépendance vis-à-vis de l'exécutif et constitue une référence scientifique incontestée, expertise précieuse en cas de crise comme en temps de paix.

En supprimant des postes notamment de gestion administrative et financière, le Gouvernement réduit les capacités d'action de cette agence au-delà des seules missions transférées. Ses autres prérogatives risquent ainsi de pâtir de ce transfert, alors que se multiplient les attaques de lobbyistes contre la santé publique.